

CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC

Séance du 3 juin 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 12 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 14

TITULAIRES : 10

M. Jean-Sébastien VIALATTE, Président,
M. Hervé FABRE, représentant la ville de SIX-FOURS,
M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,
MM. Patrick LONGUEVILLE et Eric VIMFLES, usagers désignés par la Métropole TPM,
M. Vincent GAILLED RAT, usager désigné par la CCIV,
M. Eric Jean-Jean FERAUD, usager désigné par le CDP MEM,
MM. Jacques SAVELLI, Jacques SERRE et Gérard CONSTANTINI, représentants le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

Mme Stéphanie CASSAR, représentant la ville de Six-Fours,
M. Alain RUMEAU, usager désigné par la Métropole TPM,
MM. Philippe ROBIN et Jean CASANOVA, représentant le CLUPIPP,

POUVOIR :

ABSENT ET EXCUSE :

INVITES :

M. Jean-Pierre CHOPIN, CPSF,
Mmes Sabine COLL, Karine ASCHERI et M. Guy HILY, FVANE,
MM. Gilles FARRUGIA et Didier SOPHIN, Association LOU CAPIAN
M. Mario MAZZANTI, CLUPIPP,
M. Paul LECONTE, ACSF aviron,
M. PERRETTE, YCSF,

MEMBRES DE TPM :

Mmes CUESTA et DADOUN, MM. GARCIA, CHIHAI, AUBRY et REMOLEUR.

Le quorum étant atteint, Monsieur VIALATTE, Président du Conseil Portuaire du Brusc, ouvre la séance à 15h30. Quatorze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls onze votes seront exprimés par les membres présents. Mme CASSAR et MM. ROBIN et CASANOVA ne voteront pas.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 5 novembre 2020** – Vote

Monsieur VIALATTE revient sur la demande de modification du conseil portuaire de juin qui a été faite et demande si le dernier compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. **Affaires générales**

❖ Rapport d'activité 2020

Monsieur CHIHAI annonce que l'année 2020 a connu une augmentation des nuitées malgré la crise sanitaire, avec une augmentation de 5% des RSA passagers et annuels. Les droits de ports baissent sensiblement. La liste d'attente est passée de 450 à 422. Le rapport d'activité est consultable en capitainerie.

3. **Avancement des travaux et projets**

❖ Réfection des sanitaires plaisanciers

Monsieur CHIHAI annonce qu'il s'agira d'une rénovation (peinture, carrelage, miroir...). Il annonce que ce ne sera plus des badges mais des cartes qui seront fournies à tous les usagers du port, pour le portail de la panne des gireliers et les sanitaires.

❖ Aire de carénage – Vote

Il poursuit avec la levée de l'ancien chalet et l'installation d'un modulaire provisoire sur cet espace pour l'agrandir. Monsieur AUBRY rajoute que la question de la réunion d'une commission nautique locale se pose pour réaménager les pannes sur cet espace afin de gagner du passage sur la lagune, et que le conseil portuaire doit donc donner son avis sur ces travaux.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

❖ Amélioration de la potence de la grue

Monsieur CHIHAI revient sur la capacité réduite de levage de certains bateaux qui ont un tirant d'air important, et il a été décidé que le fut serait coupé pour rajouter une réhausse de 1,20m. Les travaux coûteront environ 15 000 euros et dureront 4 jours. La somme sera rapidement amortie. Ces travaux n'auront aucune incidence sur le poids des navires pouvant être sortis. Les travaux débuteront en octobre et n'impacteront pas la garantie.

- ❖ Mise en place de chaussettes pour la station d'avitaillement

Monsieur CHIHAI précise qu'il faut mettre des housses sur les pompes pour protéger des embruns.

- ❖ Programmation du projet d'aménagement du port

Il revient ensuite sur divers travaux sur le port. Un portillon va être installé coté route pour accéder à la base nautique. L'éclairage des pontons va être installé également. Sur l'aire de carénage, les grilles et débourbeurs ont été changés.

Concernant l'aménagement du quai saint Pierre, madame CUESTA rappelle les Objectifs qui sont de répondre à la contrainte du réchauffement climatique (hauteur du quai à adapter pour le risque de submersion et végétalisation à développer), d'analyser le fonctionnement du quartier et du port (cohabitation des multiples fonctions urbaines et portuaires et conflits d'usages dans un espace contraint) et l'esprit du lieu et du ressenti des habitants et des usagers (respect de l'identité du quartier). Concernant le calendrier, le projet de concertation publique avec ateliers participatifs a été retardé à cause de la crise sanitaire. En juillet, un essai expérimental aura lieu sur un quai avec une nouvelle configuration à partir de 10h et un déplacement de l'arrêt de bus à l'entrée du quai. Le bilan de l'essai aura lieu le 15 septembre et déterminera l'utilité de la concertation publique qui serait réalisée pendant l'automne. Monsieur VIALATTE explique en détail le mode de fonctionnement de la circulation. La livraison se fera avant 10h. Un registre sera ouvert à la mairie annexe pour que chacun puisse s'exprimer.

4. **Sureté - Sécurité**

- ❖ Vidéo-Surveillance

Monsieur AUBRY rappelle que le délai d'enregistrement est fixé à 15 jours et que pour passer à 30 jours, cela coûterait 7 000 euros HT. Selon lui cet investissement n'est pas justifié au regard du nombre de plaintes. Il invite les usagers à bien signaler rapidement les infractions pour que ses équipes mettent les images de côté 30 jours. Monsieur VIALATTE propose que la demande soit faite à la préfecture puis d'aviser ensuite.

5. **AOT**

Monsieur CHIHAI indique que les AOT ne varient pas sauf pour celle concernant "kayak éco-solidaire" qui a connu des soucis cette année et la question de son maintien se pose (dégradation, mode de fonctionnement). Monsieur VIALATTE refuse les dégradations et demande que l'association soit exclue si cela se reproduit. Des conditions précises vont lui être communiquées.

6. **Questions diverses**

Monsieur SAVELLI revient sur l'aménagement du port avec l'espace vide au milieu de celui-ci qui n'est pas exploité, alors que les posidonies sont mortes. Il revient également sur l'aménagement de la continuité du brise-clapot. Monsieur VIALATTE rappelle que les mattes mortes de posidonies sont également protégées, mais qu'il est possible de se rapprocher de la DDTM. Madame CUESTA précise qu'il est possible de refaire un relevé d'herbier pour voir son évolution. Monsieur VIALATTE annonce que deux études vont être lancées sur la passerelle qui va au Gaou et sur la réfection qui va au petit Gaou.

Monsieur HILY propose une étude sur la pollution maritime dans les ports, avec un plan d'urgence qui s'adresse aux ports. Madame ASCHIERI présente le dispositif "Emergency" qui peut intervenir à tout moment, et un dispositif plus régulier reposant sur "Ecotank". Monsieur GARCIA rappelle qu'Ecotank existe déjà en tant que société et demande quelle est la plus-value de ce dispositif. Madame CUESTA précise que TPM les a déjà reçus et que ce serait une solution pour mutualiser les moyens au sein du contrat de baie de Toulon, et que la question de l'adhésion à ce service se pose pour l'ensemble des ports de TPM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h45.

Jean-Sébastien VIALATTE
Président du Conseil Portuaire du Brusc

